

Compte-rendu du Conseil Municipal du 13 décembre 2018

Excusés : X. Francisco, G. Glenisson

Secrétaire de séance : Laurent Glad

Dénomination de nouvelles voiries : Deux nouvelles voiries sont à dénommer, la voirie du lotissement Nexity à Boussieu et les cinq maisons à la place de la station-service Vallin. Décision unanime de retenir Rose Valland pour le lotissement de Boussieu et Rosa Park pour le lotissement à la place de la Station Vallin.

Situation de la Poste : Les responsables de la Poste sont à nouveau intervenues sur la situation de la Poste de Nivolas. La position du Conseil n'acceptant pas une fermeture pour ouvrir un relais poste commerçant leur a été rappelée. Compte-tenu de l'activité qui continue de baisser, la Poste envisage de réduire de moitié le nombre d'heures d'ouverture à compter de février 2019. Le Conseil Municipal décide de maintenir sa position car il y a toujours de l'attente au bureau de Poste.

Demande de subvention à la FFF pour la réhabilitation du Stade des Mûriers : Le Conseil Municipal a délibéré le 9 juillet sur une demande de subvention de 75 000€ au titre du Fonds d'Aide au Foot Amateur (FAFA). Cette délibération a positionné une subvention trop élevée. Il a fallu refaire le plan de financement en sollicitant une subvention maximum de 15 000€.

Demande de subvention à l'Etat, au titre de la DETR, pour la réhabilitation du Stade des Mûriers : La DETR inscrit parmi les priorités la création ou la réhabilitation d'installations sportives. Décision unanime du Conseil Municipal de solliciter une subvention au titre de la DETR, au taux de 20%, soit une somme de 100 000€.

Révision du PLU – réflexion sur les orientations d'aménagement : Vocation d'habitation en individuel groupé ou habitat intermédiaire sur la parcelle de 4J et les parcelles environnantes, inscrire la nécessité d'aménager la sortie sur le RD 1085. Revoir l'orientation d'aménagement n° 1 à Boussieu, pour renforcer la vocation commerces services. Réflexion sur une partie de la grande parcelle AB 714, actuellement classée en Ub à vocation principale habitat, mais qui peut accueillir également des commerces ou services non nuisants, pour renforcer cette vocation commerces services artisanat. Pour ce dernier point, l'orientation sera tranchée au prochain conseil.

GROUPAMA – assurances risques statutaires : Décision unanime de reconduire le contrat d'assurance des risques statutaires pour l'année 2019. Cotisation sur la base de 6.56 % de la masse salariale pour les agents CNRACL et de 1.55 % pour les IRCANTEC.

CENTRE DE GESTION : décision de participer au marché public du CDG pour les assurances couvrant les risques statutaires (pas d'obligation d'adhésion au contrat groupe à l'issue de la consultation). Cela permettra de voir les taux obtenus.

SMABB : Suite au changement de statuts, il convient de désigner un nouveau représentant de la commune. Décision unanime de maintenir Chantal Jacob Titulaire, Gilles Gentaz suppléant.

Subvention exceptionnelle à l'Association des Jardins Ravineaux : Les jardins Ravineaux ont fait l'objet d'un vol dans les différentes cabanes de jardin. L'Association a déposé plainte, mais son assurance refuse de couvrir le risque car les cabanes sont en bois et ne sont pas sécurisées. En

particulier du matériel collectif qui sert à entretenir les abords et les installations a été dérobé (tondeuse, débroussailleuse, perceuse et divers outillages). Décision unanime d'accorder une subvention de 1000€ pour permettre à l'association de se rééquiper afin de continuer à assurer les entretiens.

Tarif de location des salles : Rappel des tarifs en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2018

Foyer :

Particulier de la commune pour une demi-journée : 50,00€

Particulier de la commune pour le Week-end si le groupe comporte une personne à mobilité réduite : 130,00€

Supplément pour l'utilisation de la cuisine : 20,00€

Obsèques : gratuité

Salle Pour Tous :

Particuliers de la commune : 150,00€

Réunion de travail entreprises de la commune : 220,00€

Salle des fêtes :

Associations de la commune : gratuité

Particuliers de la commune : 250,00€

Réunion de travail entreprises de la commune : 250,00€

Caution : Foyer, Salle des Fêtes et Salle Pour Tous : 500,00€,

Décision unanime de maintenir ces tarifs.

Remplacement de matériel dans la Salle de gymnastique : remplacement d'un tapis de poutre et d'un élément d'une barre asymétrique pour un montant de 780€.

Réhabilitation du Stade des Mûriers : Le calendrier est validé. Appel d'offre mis en ligne en décembre. Retour des offres pour le 18 janvier. Début des travaux : le 13 mai pour une durée de trois mois.

Organisation du Péri-scolaire : Des ateliers seront mis en place afin de mieux organiser les activités des enfants.

Centre de Loisirs : Il sera fait appel aux Francas pour demander la mise à disposition de la directrice pendant la durée du Centre Aéré.

Téléthon : Grace à la participation de nombreuses associations la somme de 2 984€ sera versée au Téléthon.

Déclarations préalables :

Klécia Mézias : parcelle AE 557, en zone Ua au PLU, pour mise en place d'une enseigne de 2mx0,60m en façade au 2744 RD 1085.

Sonia Grosset : parcelle C 348, en zone N et Nc au PLU, bleu Bg1-Bv au PPR pour mise en place d'une piscine semi enterrée de 3,45mx6,65m, 1949 chemin des Renardières.

Permis de construire :

Département de l'Isère : parcelle AB 237, en zone Ui au PLU, pour réhabilitation du Centre Technique Routier situé au 1243 RD 1085.

Sanfratello Immobilier : parcelle AH 125, 126, 156, en zone Ua au PLU, blanc, bleu Bg1 et Rouge RC au PPR, pour modification du permis de construire de cinq maisons au 3718 RD 1085.